



## **Rapport de la commission des finances du Conseil communal de Villeneuve sur le préavis n° 04/2018 relatif au remplacement de la conduite d'eau potable du Vallon de la Tinière, mise en place d'une installation d'ultrafiltration de turbinage et réhabilitation**

**Président :** Marcel David YERSIN

**Rapporteur :** Thibaut CORNET

**Membres :** Nicolas de ANGELIS  
Charles-Henri PILET  
Gilbert De CRISTOFARO

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances chargée de rapporter sur le présent préavis s'est réunie à 2 reprises. Lors d'une précédente séance, elle a reçu M. Michel Oguey, vice-syndic et délégué de la Municipalité en charge du dossier et le boursier communal, M. Yvan Crausaz. La commission les remercie pour leur disponibilité et leurs réponses précises et détaillées. Un délégué de la commission a également participé à une visite organisée sur site pour constater les travaux envisagés et l'état vétuste des captages.

### **1 Introduction**

La commission s'est intéressée à connaître les motivations de la Municipalité pour cet investissement si conséquent. La lecture de ce préavis, éminemment technique, détaillé et fouillé et les explications complémentaires apportées, fixent clairement les objectifs et l'enjeu de ce projet, que nous pouvons résumer ainsi :

- amélioration des captages pour diminuer l'achat d'eau
- suppression des fuites, augmentation du diamètre de la conduite
- mise en place d'une réserve incendie pour Plan-Cudrey
- création d'une unité de filtration permettant la microfiltration
- récupération d'énergie par turbinage des eaux

Le constat de l'état actuel déplorable des captages tel que présenté dans le préavis, notamment en page 2, montre la nécessité d'une remise en état du réseau d'eau du Vallon de la Tinière. Compte-tenu de cela, la commission des finances a conscience que c'est le dernier moment pour faire ces travaux et comme le souligne à juste titre M. Oguey : l'eau : c'est le défi de demain.

## 2 Quelques chiffres-clés

La commission a cru bon de souligner d'emblée quelques chiffres techniques significatifs concernant ce projet d'envergure exceptionnel :

Débit de pointe de la conduite principale :	3'000 l/minute
Qualité (turbidité et bactériologique) :	garanti à 100 %
Volume annuel d'eau :	1'100'000'000 l.
Production électrique annuelle estimée par le turbinage des eaux :	737'844 kWh/an
Couverture des besoins de consommation d'eau (après travaux) :	83%

## 3 Coûts

Les montants des travaux prévus ont été calculés sur la base de soumissions rentrées ce qui garantit une bonne maîtrise des coûts. La procédure d'appel d'offres s'est effectuée dans le respect de la LMP (loi des marchés publics), a confirmé M. Oguey. Les chiffres annoncés tiennent compte, selon lui, de marges suffisantes. Il pense que le montant prévu de 450'000.- Frs. TTC dans le poste « divers et imprévus » est même largement compté. Ce qui lui permet d'affirmer que le chiffrage des travaux prévus est bien maîtrisé.

Tels que présentés dans le présent préavis, soit de manière détaillée, les montants engagés par les travaux représentent :

- Ultrafiltration (partie technique)	574'000.-	Frs.
- Turbinage (partie technique)	698'894.-	Frs.
- Génie civil (y compris conduite d'eau et bâtiments)	4'819'587.-	Frs.
- Réhabilitation des sources hors galerie FMHL	1'286'566.-	Frs.
- Réhabilitation de la source sulfureuse de la galerie FMHL	308'000.-	Frs.
- Electricité du bâtiment	88'000.-	Frs.
- Electricité Force et fibre	123'000.-	Frs.
- Sanitaire	47'855.-	Frs.
- Construction métallique	30'190.-	Frs.
- Peinture	26'785.-	Frs.
- Raccordement au réseau électriques	200'000.-	Frs.

Soit un total hors taxe **8'202'877.- Frs.**

Auxquels il faut ajouter les frais d'honoraires de 96'000.- Frs.  
et un montant de divers et imprévus (estimé à 5 %) d'environ 419'785.95 Frs.

Pour un total hors taxe de **8'718'662.95 Frs.**

**Soit un montant final TTC de 9'390'000.- Frs.**

En répartissant les coûts liés aux différentes affectations :

- Service des eaux	8'390'000.-	Frs.
- Production d'électricité	1'000'000.-	Frs.

Il est utile de rappeler que le présent préavis ne prend pas en compte les frais d'étude qui ont permis la présentation de celui-ci. Le montant de cette étude avait déjà été accepté par le Conseil Communal.

Même si cela n'a pas une influence directe sur les coûts, il est nécessaire de préciser que le planning a dû être légèrement adapté à la réalité. Selon le Municipal en charge du dossier, il se présente aujourd'hui plutôt comme ceci :

-	contrats signés, sous réserve de l'acceptation du présent préavis	avril	2018
-	mise à l'enquête	mai	2018
-	décision du Conseil Communal	juin	2018
-	début des travaux (si accepté par le Conseil Communal)	août	2018

#### 4 Gains avérés

La commission des finances relève, qu'à l'issue de ces travaux, la production électrique va engendrer un gain. Cet apport, de l'aveu même du Municipal chargé du dossier, a été pris en considération dans sa version la plus pessimiste. Il dépend de toute évidence de la valorisation qui peut en être faite. Si la vente du courant ainsi produit dépend d'un marché futur à faible rendement, la Commune a tout intérêt à l'utiliser, dans la manière du possible, en auto-consommation. Cette question reste ouverte, car il est nécessaire d'y répondre sur le long terme. Dans le présent préavis, seul un montant minimum pour les gains énergétiques évalués a été pris en compte, ceci par prudence. Malgré cela, ceux-ci amèneront des économies estimées à 51'660.- Frs/an.

La diminution d'achat d'eau provenant d'autres sources sur d'autres communes représente aussi un avantage notable.

#### 5 Comptes annuels

Ce projet, une fois réalisé, va impacter les comptes communaux annuels de la manière suivante :

##### Compte 810 (Service des eaux)

-	Diminution achat d'eau à EPUDEHL (amélioration des captages)	-	167'000.-	Frs.
-	Charges financières	+	251'300.-	Frs.
-	Intérêts (estimé à 1%) lors de la 1ère année (puis dégressif en fonction des amortissements financiers)	+	75'400.-	Frs.
-	Nouvelles charges de fonctionnement (traitements et charges sociales, entretien, assurances)	+	15'000.-	Frs.

##### Compte à créer (Production d'électricité)

-	Nouvelles charges de fonctionnement (traitements et charges sociales, entretien, assurances)	+	5'000.-	Frs.
-	Recette induite (chiffrée ici à 7 ct./kWh)*	-	51'660.-	Frs.

\* dans le cas d'une auto-consommation, il faut prendre en compte le coût du kWh fourni par le distributeur, soit actuellement (à titre indicatif) de 20.73 ct/kWh, soit plutôt un montant de

-	152'955.-	Frs.
---	-----------	------

Globalement, ces montants représentent des recettes à hauteur de 218'660.- frs., des charges supplémentaires de 95'400.- et un amortissement de 251'300.- sur 30 ans.

## 6 Subventions ou participations

M. Oguey a confirmé qu'une subvention de l'établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) prendra en charge une partie des frais de la création de la réserve d'eau pour le hameau de Plan-Cudrey. Celle-ci devrait être d'environ 250'000.- Frs.

La totalité de ces frais sont assujettis à la TVA, mais permettent leur récupération, s'agissant d'un service assujetti et bénéficiaire, ceci uniquement sur la partie des travaux liée au service des eaux (8'390'000.- Frs). Les frais concernant le turbinage (1'000'000.- Frs) ne sont pas concernés par cette mesure.

## 7 Financement

L'amenée d'eau bénéficie d'un compte affecté, basé sur le principe du consommateur / payeur. Ce compte a un fond de réserve qui se monte actuellement à 1'068'270.- Frs. Il est à noter que ce fond ne sera plus que de 139'900.- Frs au 31.12.2018 après déduction de montants liés à plusieurs préavis déjà adoptés par le Conseil communal.

En conséquence, le financement de l'investissement sera assuré par un recours à l'emprunt. De ce fait, il est apparu important à la commission de bien comprendre les intentions de la Municipalité concernant la nature exacte du financement de ce projet coûteux. Un complément d'information sur cette question précise a été demandé par écrit, avec notamment des détails techniques émanant de la bourse communale.

En accord avec la Municipalité, le boursier nous a transmis les précisions suivantes :

*Cet investissement, conséquent mais impératif pour le ravitaillement en eau potable de notre Commune, sera financé par un emprunt global de 9'390'000.- Frs, aux meilleures conditions du marché.*

*Le planning prévisionnel des travaux (pt 6.1 du préavis) se présente comme suit :*

- début du chantier mi-mai 2018 (en réalité août 2018)
- fin du chantier fin juillet 2020.

*Soit un échelonnement sur 3 exercices annuels, respectivement 3 marges d'autofinancement. (Rappel : la marge d'autofinancement moyenne sur 5 ans se monte à 3'080'000.- Frs).*

*Par prudence, la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation d'emprunter le 100% de l'investissement.*

*Cependant, un financement mixte est envisagé, à savoir une partie par la trésorerie courante (excédent des 3 marges d'autofinancement annuelles) et le solde par un emprunt qu'elle estime au maximum à 5'000'000.- Frs., débloqués au fur et à mesure des travaux (emprunt à court terme renouvelable, actuellement en taux négatif).*

*Ainsi, la charge d'amortissement comptable linéaire annuelle sur 30 ans ne sera pas modifiée ; par contre la charge d'intérêts dès consolidation de l'emprunt sera réduite proportionnellement.*

Un conseiller a demandé à la commission si la Municipalité avait étudié la possibilité d'un financement de type PPP (Partenariat Public-Privé), mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement contribuant au service public. Dans ce cas, le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère.

La Municipalité a répondu qu'elle n'est pas favorable à un partenariat public-privé. Si un tel partenariat est rentable pour une entreprise privée, elle juge préférable de conserver cette rentabilité au bénéfice de la Commune.

## 8 Amortissement

La commission des finances a aussi posé la question de la durée de l'amortissement qui est de de 30 ans, alors que les ouvrages perdureront probablement au-delà de 50 ans. En effet, les nouvelles dispositions cantonales en matière d'amortissement pour ce type de réalisations pourraient passer à 50 ans. De l'avis même du boursier communal, il est plus raisonnable de l'amortir sur une durée de 30 ans afin de permettre l'abandon de cette charge, en particulier s'agissant d'un compte affecté. Après cet amortissement, les nouvelles ressources liées à la vente de l'eau permettra de réalimenter le compte de réserve à hauteur d'un montant de près de 200'000.- Frs/an pour faire face aux frais qui ne manqueront pas de sourdre pour l'entretien du réseau.

## 9 Conclusions

La commission des finances a relevé que ce projet engendre à la fois une dépense nécessaire et un investissement pour l'avenir à très long terme, notamment pour les générations futures. Les charges importantes générées par ces travaux doivent compter parmi nos priorités. C'est donc à l'unanimité de ses membres, que la commission des finances se rallie aux conclusions du préavis, telles que proposées par la Municipalité.

## 10 Décisions

Compte tenu de ce qui précède, la commission des finances, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

### Le Conseil communal de Villeneuve

**Vu** le préavis N° 04/2018 concernant le remplacement de la conduite d'eau potable du Vallon de la Tinière, mise en place d'une installation d'ultrafiltration, de turbinage et réhabilitation des captages,

**Ouï** le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet,

**Attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### Décide :

- 1) d'autoriser le projet de remplacement de conduite, de microfiltration, le turbinage et la réhabilitation des captages tel que décrit dans le présent préavis;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 9'390'000.- TTC ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un recours à l'emprunt, aux meilleures conditions du marché;
- 4) d'autoriser la Municipalité à amortir l'investissement net sur 30 ans, de manière linéaire, par rubrique (810 + à créer).

Au nom de la commission des finances, Villeneuve, le 19 juin 2018 :

Le président  
Marcel David YERSIN



Le rapporteur  
Thibaut CORNET

